



Tavannes, 20 avril 2019

Déclaration de la Conférence mennonite suisse
à l'intention du Conseil d'État du Canton de Berne

Rechercher dans la réconciliation les chemins d'une vie commune dans la paix

Le 11 novembre 2017, Monsieur Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat et Directeur des Affaires ecclésiastiques du canton de Berne avait demandé pardon à la communauté mennonite pour tout ce que les anabaptistes ont enduré dans notre canton. Il s'était référé notamment aux mandats anti-anabaptistes des 16^e – 18^e siècles et à leur mise en application dans le canton de Berne. En tant que répondants de ces anabaptistes, les mennonites de Suisse ont reçu cette demande avec grande reconnaissance et joie. Ils y répondent par un : Oui, nous pardonnons !

Pour les anabaptistes et beaucoup d'autres Églises historiques de la paix, les paroles de Jésus dans son Sermon sur la montagne ont constitué et constituent encore le cœur de la suivance de Jésus. Ainsi, nous croyons être en harmonie avec nos sœurs et frères persécutés de l'époque en accordant notre pardon à cette demande de pardon.

Et nous, comme mennonites, nous confessons que nous aussi, nous sommes coupables. Nous admettons la faute résultant de la recherche de formes de vie et de communauté - orientées sur la vie de Jésus - ayant donné lieu dans bien des cas à des formes égoïstes de suffisance et à des prétentions de supériorité morale injustifiées. L'aspiration à une vie conforme à l'Évangile de Jésus Christ et à une vie commune agréable pour tous dans notre pays n'a pas toujours été recherchée dans la paix. Avec l'octroi du pardon nous nous engageons dès lors à nous questionner de manière critique sur les conséquences d'une attitude non-conformiste dans le passé et le présent.



Pour cette raison, nous nous efforçons de ne pas cacher les aspects problématiques de notre propre attitude dans la présentation des conflits passés, mais de décrire les intentions et marges de manœuvre de nos ancêtres spirituels de manière conforme à la vérité. Cela ne doit en aucun cas restreindre le respect du témoignage précieux de la foi des anabaptistes de l'époque, ni amoindrir le prix considérable que les victimes ont eu à payer pour les convictions liées à leur foi.

Demande de pardon et octroi du pardon obligent. Ainsi, les mennonites de Suisse déclarent ceci au Conseil d'État du canton de Berne : nous cherchons des expressions de la réconciliation qui puissent conduire toutes les personnes de notre pays à une vie commune dans la paix.

Les mennonites de Suisse sont également conscients de l'importance de cette demande pour l'Église réformée évangélique du canton de Berne ; elle était en effet liée à ces injustices au vu des relations étroites à l'époque entre l'État et l'Église. La démarche actuelle de réconciliation prend ainsi bonne place dans les diverses étapes officielles de réconciliation déjà accomplies au niveau ecclésial ; elle peut désormais être accomplie du point de vue étatique.

L'effroi provoqué naguère par l'oppression violente à l'encontre de croyants aux pratiques non-conformistes de la foi doit nous rappeler aujourd'hui que l'État doit également respecter les libertés de croyance et de religion de groupes dissidents. De tels groupes sont souvent difficilement intégrables dans le cadre des buts supérieurs que poursuit l'État et questionnent parfois de manière critique la propre perception de l'État. Dans la demande de pardon, nous reconnaissons aussi un engagement de la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des questions critiques et d'examiner leur légitimité. Nous nous réjouissons du fait que des partenaires du dialogue, même critiques, soient pris au sérieux dans leur recherche d'une vie commune où tous sont invités à un dialogue empreint de paix, pour tendre à une vie agréable pour tous.

Conscients de notre histoire, les mennonites de Suisse demandent au Conseil d'État de veiller - en matière de législation restreignant la liberté de croyance et de religion - au respect de la dignité humaine individuelle, de s'engager afin que le potentiel des communautés ne soit pas limité et de contribuer à la réalisation d'une vie commune de la société dans la paix, orientée en fonction d'une vie agréable pour tous. En font partie les espaces à respecter et à protéger dans lesquels les religions et les communautés religieuses - chacune dans leur particularité et leur fonction spécifique - contribuent à la société en faveur d'une vie réconciliée et dans la promotion de la paix

En réfléchissant aux relations actuelles entre l'Église et l'État, les mennonites de Suisse tiennent compte de la pluralité des différentes orientations dans notre société par rapport à la vérité. Ils tiennent compte et apprécient les multiples possibilités d'apporter leur contribution à la réalisation d'une vie sociétale commune dans le cadre créé par les formes et espaces actuels que laisse l'État.

En tant que communauté ecclésiale, nous vivons dans la suivance de Jésus Christ. L'action salutaire et réconciliatrice de Dieu en Jésus Christ nous oblige à nous engager pour que la paix juste, don de Dieu, trouve des expressions dans ce monde aux niveaux social, économique et écologique. Nous

reconnaissons que l'État n'est pas, dans son être et ses devoirs, en mesure d'incarner ces dimensions avec une telle intensité.

Du fait même de cette différence, on peut s'attendre, à ce que, dans le futur également, il puisse y avoir des relations parfois tendues entre mennonites et organes étatiques. Nous souhaitons toutefois nous inscrire de manière constructive dans les développements et nous interroger sur les manières de soutenir, en tant qu'Église de paix, les organes étatiques avec nos compétences spécifiques.

Par la présente déclaration, les mennonites de Suisse expriment leur espérance que ces pas vers la réconciliation libèrent des forces constructives de paix et de justice qui puissent être bénéfiques à notre pays et au-delà de ses frontières.

Lukas Amstutz, Co-Präsident KMS

Christian Sollberger, Co-Präsident CMS

Jürg Bräker, Generalsekretär KMS

Evangelische Mennoniten-Gemeinde (Alttäufer) Bern
Paul Gerber

Mennoniten-Gemeinde Brugg
Claudine Wyss

Église mennonite évangélique Les Bulles
Cédric Geiser

Église Évangélique Mennonite de Courgenay
Rolf Amstutz

Communauté anabaptiste (Mennonite) La Chaux-d'Abel
Valérie Oppliger

Alttäufergemeinde Emmental (Mennoniten)
Hans Jutzi

Église Évangélique Mennonite du Petit-Val
MuttENZ
Frank Loosli

Evangelische Mennonitengemeinde Schänzli,
Karl Martin

Église Évangélique Mennonite du Sonnenberg
Nelly Gerber-Geiser

Église Évangélique Mennonite Tavannes
Ernest Geiser

Église Évangélique Mennonite de la Vallée de Delémont
Imier
Florian Wenger

Église Évangélique Mennonite du Vallon de St-
Luc Ummel